

La législation européenne intègre les protections solaires

« C'est le fruit de notre travail », se réjouit Dick Dolmans, secrétaire général de ES-SO¹, l'Organisation européenne de la protection solaire: la protection contre le soleil commence à être reconnue pour son efficacité, jusqu'au niveau européen. Une nouvelle résolution du Parlement européen a été adoptée le 4 février 2009, sur le thème de "2050: l'avenir commence aujourd'hui – recommandations pour une future politique intégrée de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique."

Dans ce texte de 50 pages, le chapitre "efficacité énergétique", considère "que le secteur du bâtiment (logements et bâtiments professionnels et publics) présente un énorme potentiel de réduction des émissions de CO₂, avec un bon rapport coût-efficacité."

Parmi les éléments permettant cette réduction, les "dispositifs de protection contre le soleil" sont retenus, au même titre que l'isolation thermique, la modernisation des systèmes de chauffage et de refroidissement, etc.

REFONTE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

Par ailleurs, ajoute Dick Dolmans, « la directive EPBD² sur les performances énergétiques des bâtiments est en cours de refonte, et devrait être adoptée en



© Dickson

avril 2009 par le Parlement européen. Elle sera plus exigeante, en particulier pour la rénovation des bâtiments. » De plus, complète-t-il, « la protection solaire y sera reconnue comme l'une des technologies du bâtiment. » Elle permet de mieux assurer le confort d'été, pour une meilleure efficacité énergétique.

CONFORT D'ÉTÉ DURABLE

« Les projets de l'organisation ES-SO se concentrent maintenant sur deux autres propositions », précise Dick Dolmans: « même si le projet Optis-S, qui avait été présenté à Rimini en octobre 2006, a été abandonné car la procédure s'avérait trop complexe. Les projets principaux sont Keep Cool II, pour le refroidissement passif, et l'Asiepi. »

Keep Cool II regroupe différents intervenants, surtout scientifiques: les agences d'énergies nationales et des universités. La France y est représentée par l'association Armines, qui émane de l'école des Mines de Paris et dont la recherche est orientée vers l'industrie. Le projet Keep Cool II vise à remplacer la notion de refroidissement par celle de confort d'été durable, qui limite le refroidissement par les énergies primaires et utilise des matériaux respectant

l'environnement. Il s'agit, résume Dick Dolmans, « de limiter le refroidissement actif, c'est-à-dire le conditionnement d'air, et de privilégier le refroidissement passif, qui comprend, entre autres, la protection solaire. »

Le premier objectif du projet est de favoriser les analyses et les outils techniques pour vaincre les barrières comme les conventions, les règlements, mais aussi les habitudes du marché. Dans un deuxième temps, les bons exemples retenus seront communiqués aux réseaux de décideurs européens, grâce à des campagnes de diffusion. Un site Internet participera à cette diffusion: (www.keep-cool.eu).

DES RÉSULTATS À MESURER

Le projet Asiepi³ étudie l'impact de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPDB), à l'intérieur des différentes nations européennes. Il évalue la coordination des méthodes et l'impact de l'EPBD. Pour cela, il recherche l'innovation, tant pour de nouveaux produits que pour des programmes de simulation permettant de tester les produits. Il dispose également d'un site Internet, www.asiepi.eu. « L'Europe, explique Dick Dolmans, a des exigences pour des mesures précises des améliorations énergétiques apportées par les protections solaires, afin de quantifier les résultats. » ■



Dick Dolmans,
secrétaire
général
de ES-SO

1. European Solar-Shading Organization
2. Energy Performance Building Directive
3. Assessment and Improvement of the EPBD Impact